



# Syndicat Intercommunal d'Alimentation d'Eau Potable et d'Assainissement Bassanne - Dropt - Garonne

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le

ID : 033-200043818-20250922-D20250921-DE



## **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif (RPQS)**

### **Exercice 2024**

Le Syndicat BDG est composé de 3 secteurs géographiques distincts : Bassanne / Dropt / Mongauzy.

Afin d'avoir une vision globale du service public d'assainissement collectif,  
les éléments de ces trois services sont présentés en parallèle.

# Contexte

Secteur de Bassanne	Secteur du Dropt	Secteur de Mongauzy
<p>Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le service est exploité en régie sur les 3 secteurs du Syndicat.</p> <p>De janvier 2021 à mars 2024, l'exploitation du service a été confiée à la Régie Municipale Multiservices de La Réole via une convention de coopération dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2025.</p> <p>Depuis mars 2024, le Syndicat a repris en direct l'exploitation de ses réseaux et stations d'épuration.</p> <p>La convention de coopération permet d'assurer la continuité de service (astreintes et congés du technicien du Syndicat).</p> <p>Au 31/12/2024, 3 avenants sont venus modifier cette convention.</p>		
<p><b>L'exploitant</b> assure collecte et traitement des eaux usées.</p> <p>Il a en charge le fonctionnement, la surveillance et l'entretien courant des installations.</p>		
<p><b>Le Syndicat</b> assure et prend en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les relations avec les usagers (demande de raccordement, de renseignements, conseils...);</li> <li>- Les frais d'électricité, de fourniture de l'énergie et de communication ;</li> <li>- Le renouvellement du matériel tournant, électrique et hydraulique ;</li> <li>- Les frais d'hydrocurage, d'entretien des espaces verts, de fauconnage et tous travaux à l'entreprise ;</li> <li>- Les frais liés à l'autosurveillance ;</li> <li>- Les travaux de renforcement, de renouvellement et d'extension des réseaux ainsi que la réhabilitation d'ouvrages existants et la construction éventuelle de nouveaux ouvrages ;</li> <li>- Le contrôle de la mise en œuvre de la convention de coopération.</li> </ul>		
<p>En 2024, les contrôles de branchement à l'assainissement collectif étaient assurés par la RMMS sur les communes de Gironde-sur-Dropt, Lamothe-Landerron et Mongauzy et par le Syndicat sur les communes du secteur de Bassanne.</p>		
<p>La facturation du service de l'assainissement collectif et son recouvrement sont assurés par le délégataire du service de l'eau sur la facture d'eau potable</p>		
<p>7 communes concernées par ce service : Aillas, Berthez, Fontet, Hure, Pondaurat, Puybarban, Savignac</p>	<p>1 commune concernée par ce service : Gironde-sur-Dropt</p>	<p>2 communes concernées par ce service : Lamothe-Landerron, Mongauzy</p>
<p style="text-align: center;"><b>Faits marquants de l'exercice 2024</b></p>		
<p><b>1</b> - Reprise en direct de l'exploitation du service courant mars 2024 suite au recrutement d'un agent d'exploitation de l'assainissement collectif le 30 octobre 2023.</p> <p><b>2</b> - Avenant n°3 à la convention de coopération (délibération du 27.05.2024) – Révision des tarifs horaires</p> <p><b>3</b> - Modification des redevances de l'Agence de l'Eau au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et augmentation des tarifs de l'assainissement collectif (délibération du 16.12.2024)</p>		

# Indicateurs techniques

## Collecte et transport des eaux usées :

	Secteur de Bassanne	Secteur du Dropt	Secteur de Mongauzy	TOTAL
Population des communes bénéficiant du service de l'assainissement collectif :	Aillas ❶ 838 Berthez ❷ 288 Fontet / Hure ❸ 1 342 Pondaurat / Puybarban ❹ 882 Savignac ❺ 655	Gironde : 1 333	Lamothe-Landerron / Mongauzy : 1 797	
Linéaire et type de réseaux d'assainissement collectif :	19 461 ml de réseaux séparatifs dont 11 793 en gravitaire 7 668 en refoulement	12 889 ml de réseaux séparatifs 4 538 en gravitaire 2 184 de refoulement 6 167 sous-vide (80 % des effluents de Gironde sont collectés via la centrale de vide)	11 333 ml de réseaux séparatifs dont 8 768 en gravitaire 2 565 de refoulement	<b>43,683 km</b>
Nombre de postes de relevage sur les réseaux :	❶ 2 ❷ 1 ❸ 2 sur Fontet + 1 sur Hure ❹ 4 sur Pondaurat + 2 sur Puybarban ❺ 1	2 + 1 centrale à vide	2 sur Lamothe-Landerron 1 sur Mongauzy	<b>18 + 1</b>
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (/120 points)	90	73	83	
Nombre d'abonnés (clients) au 31.12.2024	Abonnés-raccordés : 503 ❶ 119 ; ❷ 37 ; ❸ 216 ; ❹ 96 ; ❺ 35	514	378 Lamothe-Landerron : 242 Mongauzy : 136	<b>1 395</b>
Nombre de branchements :	595 dont : ❶ 126 ; ❷ 41 ; ❸ 230 ; ❹ 133 ; ❺ 65	507	311	<b>1 413</b>
Nombre d'industriel raccordé :	0	1 sur Gironde	0	

### Traitement des eaux usées :

	<b>Secteur de Bassanne</b>	<b>Secteur du Dropt</b>	<b>Secteur de Mongauzy</b>
Station d'épuration "utilisée" et capacité de dépollution (EH):	<b>Aillas</b> (450 EH) pour Aillas ❶ Auros pour <b>Berthez</b> <b>Fontet</b> (1 000 réduite à 500) pour Fontet/Hure ❷ <b>Pondaurat</b> (700 réduite à 350) pour Pondaurat/Puybarban ❸ <b>Savignac</b> (187,5 avec une autorisation pour 250) pour Savignac ❹	La Réole (12 000) pour <b>Gironde-sur-Dropt</b>	<b>Lamothe-Landerron</b> (900) pour Lamothe-Landerron et Mongauzy
Filière ou type d'épuration :	Filtres plantés de roseaux	Boues activées	Lagunage aéré
Date de construction ou de mise en service de la station :	❶ 2009 ; ❷ 2011 ; ❸ 2014 ; ❹ 2022	2009	1996
Capacité nominale hydraulique (m <sup>3</sup> /j) :	❶ 67,5 ; ❷ 150 ; ❸ 105 ; ❹ 37,5	1 191	135
Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j) :	❶ 27 ; ❷ 60 ; ❸ 42 ; ❹ 15	720	54
<b>Résultat des analyses / bilans 2024</b>			
Volumes moyens journaliers entrants (m <sup>3</sup> /j) :	❶ 20 ; ❷ 41 ; ❸ 28 ; ❹ 13,7	-	100
Volumes d'eau entrants ou collectés (en m <sup>3</sup> ) :	❶ 7 320 ; ❷ 15 006 ; ❸ 10 248 ; ❹ 5 014	-	36 600
Charge moyenne de DBO5 entrante (kg/j):	❶ 5,4 ; ❷ 13,11 ; ❸ 5,05 ; ❹ 3,71	-	46
Utilisation de la capacité nominale de la station :	❶ 65,8 % / EH raccordés – 29,6 % de la charge hydraulique ; ❷ 47,3 % / EH raccordés - 27,3 % de la charge hydraulique ; ❸ 45,1 % / EH raccordés – 26,7 % de la charge hydraulique ; ❹ 43,2 % / EH raccordés – 54,5 % de la charge hydraulique ;	-	85,2 % charge organique 98,9 % / EH raccordés
Autosurveillance :	1 bilan 24H tous les 2 ans sur Aillas et Savignac 1 par an sur Fontet et Pondaurat Sur Savignac, 2 suivis milieu obligatoires/an les 3 premières années suivant la mise en service	-	1 bilan par an

	Secteur de Bassanne	Secteur du Dropt	
<b>Qualité du rejet et rendement épuratoire :</b>			
Rendement moyen annuel de dépollution :			
MES (en % d'abattement) :	① 99,1 ; ② 99,6 ; ③ 99 ; ④ 97,8	-	96,8
DCO (en %) :	① 94,4 ; ② 94,9 ; ③ 93,6 ; ④ 93,7	-	92
DBO5 (en %) :	① 98,5 ; ② 99,1 ; ③ 98,3 ; ④ 98,5	-	97,2
NTK (en %) :	① 97,2 ; ② 98,1 ; ③ 96,9 ; ④ 89,4	-	88,9
NGL (en %) :	① 21,6 ; ② 23,5 ; ③ 27,7 ; ④ 64,3	-	81,2
Conformité réglementaire des rejets à la Directive européenne et à l'arrêté préfectoral :	① 100 % ; ② 100 % ; ③ 100 % ; ④ 100 %	-	100 %
Milieu récepteur du rejet de la station :	① La Bassanne ; ② La Garonne ; ③ La Bassanne ; ④ La Bassanne	La Garonne	Le Médier après un parcours de 1,8 km dans un fossé communal
Autosurveillance et analyses :	Assurées par le Satese	-	Assurées par le Satese
Rapport annuel d'autosurveillance :	Rapports annuels de fonctionnement des stations fournis par le Satese	-	Rapport annuel de fonctionnement de la station fourni par le Satese

EH = Equivalent-habitant : Unité de mesure permettant d'évaluer la capacité de traitement d'une station d'épuration.

Elle se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour. Il est considéré qu'un équivalent-habitant rejette 60 grammes de DBO5 par jour et 120 de DCO.

DBO5 = demande biochimique en oxygène pendant 5 jours = quantité d'oxygène consommée en 5 jours par les micro-organismes pour décomposer la matière organique des eaux usées, à une température de 20°C

MES = matières en suspension = comportent à la fois des éléments minéraux et organiques

NGL = azote global.

C'est l'azote sous toutes ses formes, réduites et oxydées, comprenant le NTK et les nitrates formés par l'élimination de l'urée.

DCO = demande chimique en oxygène ou pollution oxydable = quantité d'oxygène fournie par des réactifs chimiques pour obtenir l'oxydation complète.

1 EH = 150 l/j

NTK = azote total réduit

Présentes dans les eaux usées sous forme réduites, les matières azotées (majoritairement d'origine humaine : l'urée des urines) sont caractérisées par la mesure en laboratoire du NTK.

	Secteur de Bassanne	Secteur du Dropt	Secteur de Mongauzy
<b>Gestion des boues et sous-produits :</b>			
Quantité de boues produites (extraites) :	0	Non communiqué	0
Traitement des boues :		Déshydratées par centrifugation, séchées sous serre solaire puis épandues	
Quantité de refus de dégrillage :	En moyenne 150 kg / an sur Aillas, Fontet et Pondaurat évacués sur la station d'épuration de La Réole 10 kg évacués sur Savignac	-	Entre 500 kg et 1,2 tonnes évacués sur la station d'épuration de La Réole
Quantité de sables :	0	-	Entre 3 et 12 tonnes évacuées sur la station d'épuration de La Réole
Volume de graisses :	0	-	Entre 2,5 et 12 m <sup>3</sup> évacués sur la station d'épuration de La Réole

# Indicateurs financiers

## Recettes / Dépenses du service :

	Secteur de Bassanne	Secteur du Dropt	Secteur de Mongauzy
Assiette de facturation = Volumes d'eaux assainies facturés (en m <sup>3</sup> ) : <i>Données de l'AEAG</i>	43 453	50 496	33 749
	<i>47 925 en 2023</i>	<i>59 512 en 2023</i>	<i>56 204 en 2023</i>
	<i>40 257 en 2022</i>	<i>56 039 en 2022</i>	<i>34 310 en 2022</i>
Produits du service en € HT : (PFAC ; recettes liées à la facturation du service ; contrôles de branchements) :	422 689,75		
	<i>419 474,70 en 2023</i>		
Dont Recette facturée pour le Syndicat en € HT (surtaxe) :	344 821,47		
	<i>336 088,26 en 2023</i>		
	<i>299 469,96 en 2022</i>		
Charges du service à caractère général (en € HT) :	211 487,35 € à la charge du Syndicat ( <i>230 473,54 en 2023</i> ) dont : Convention de coopération : 18 437,07 ( <i>44 326,24 en 2023</i> ) Déversement des effluents de Gironde/Dropt sur La Réole : 61 774,77 Déversement des effluents de Berthez sur Auros : 9 415,24 Entretien espaces verts + lits plantés : 8 079,16 Curage des réseaux et branchements préventif et curatif : 10 794,78 Eau + électricité + téléphonie : 57 419,12 Frais d'autosurveillance + assistance technique Satese : 6 666,75		
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente :	2,74 %		
	Au 01.01.2025		
Montant de la PFAC (Participation pour le Financement de l'AC) – maison neuve (en €) :	4 000	4 500	2 500
PFAC pou maison existante	1 250	2 250	1 250

## Etat de la dette :

	Capital restant dû au 31/12/2024	Annuités versées en 2024			Durée d'extinction de la dette : 12,2 ans
		Capital	Intérêts	Total	
<b>Bassanne</b>	1 910 217,76 €	159 072,22 €	71 968,95 €	231 041,17 €	
<b>Dropt</b>	515 900,73 €	32 849,56 €	17 629,25 €	50 478,81 €	
<b>Mongauzy</b>	90 589,66 €	16 911,73 €	1 308,79 €	18 220,52 €	
<b>Total</b>	<b>2 516 708,15 €</b>	<b>208 833,51 €</b>	<b>90 906,99 €</b>	<b>299 740,50 €</b>	

## Prix du service :

	Secteur de Bassanne	Secteur du Dropt	Secteur de Mongauzy
Prix du m <sup>3</sup> d'eau assainie au 01.01.2025 (en € TTC) :	3,47	3,45	2,37
Prix du m <sup>3</sup> d'eau assainie au 01.01.2024 (en € TTC) :	3,47	3,44	2,27
Evolution (prix TTC pour 120 m <sup>3</sup> )	+ 0,2 %	+ 0,2 %	+ 4,3 %
Répartition du prix de l'assainissement collectif pour 120 m <sup>3</sup> au 01.01.2025 :			
Part fixe du Syndicat (en € HT) :	150	0	70
Part variable du Syndicat (en € HT) :	216	363,38	175,63
<b>Total part syndicale :</b>	<b>366</b>	<b>363,38</b>	<b>245,63</b>

Une facture type sur la base d'une consommation de 120 m<sup>3</sup> est présentée ci-après pour chaque secteur.

**Facture type**

Eléments relatifs au prix du mètre cube d'eau assaini au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de présentation du rapport soit au 01.01.2025 (décret 95-635 du 06.05.1995).

Base INSEE d'une facture de 120 m<sup>3</sup>, soit la consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants) – Tarifs et montants en euros

**Secteur de Bassanne** – Tarif applicable sur les communes du secteur de Bassanne

**Secteur du Dropt** - Tarif applicable sur la commune de Gironde-sur-Dropt

Prix du service de l'assainissement collectif	Volume	Prix au 01/01/24	Prix au 01/01/25	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	Évolution
<b>Part de l'exploitant</b>						
Abonnement annuel		0	0	0	0	
Consommation		0	0	0	0	
<b>Part syndicale</b>				<b>348</b>	<b>366</b>	
Abonnement annuel		150	150	150	150	0 %
Consommation	120	1,65	1,8	198	216	+ 9,1 %
<b>Organismes publics (Agence de l'Eau)</b>				<b>30</b>	<b>12,60</b>	
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,25		30		
Performance des systèmes d'assainissement collectif	120		0,105		12,60	
<b>Prix H.T. pour 120 m<sup>3</sup></b>				<b>378</b>	<b>378,60</b>	<b>+ 0,2 %</b>
TVA à 10 %				37,8	37,86	
<b>Prix T.T.C. pour 120 m<sup>3</sup></b>				<b>415,80</b>	<b>416,46</b>	<b>+ 0,2 %</b>
<b>Prix T.T.C. pour 1 m<sup>3</sup></b>				<b>3,47</b>	<b>3,47</b>	

Prix du service de l'assainissement collectif	Volume	Prix au 01/01/24	Prix au 01/01/25	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	Évolution
<b>Part de l'exploitant</b>						
Abonnement annuel		0	0	0	0	
Consommation		0	0	0	0	
<b>Part syndicale</b>				<b>345,38</b>	<b>363,38</b>	
Abonnement annuel		0	0	0	0	0 %
Consommation	120	2,8782	3,0282	345,38	363,38	+ 5,2 %
<b>Organismes publics (Agence de l'Eau)</b>				<b>30</b>	<b>12,60</b>	
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,25		30		
Performance des systèmes d'assainissement collectif	120		0,105		12,60	
<b>Prix H.T. pour 120 m<sup>3</sup></b>				<b>375,38</b>	<b>375,98</b>	<b>+ 0,2 %</b>
TVA à 10 %				37,54	37,6	
<b>Prix T.T.C. pour 120 m<sup>3</sup></b>				<b>412,92</b>	<b>413,58</b>	<b>+ 0,2 %</b>
<b>Prix T.T.C. pour 1 m<sup>3</sup></b>				<b>3,44</b>	<b>3,45</b>	

### Facture type

Eléments relatifs au prix du mètre cube d'eau assaini au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de présentation du rapport soit au 01.01.2025 (décret 95-635 du 06.05.1995).  
Base INSEE d'une facture de 120 m<sup>3</sup>, soit la consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants) – Tarifs et montants en euros

#### Secteur de Mongauzy – Tarif applicable sur les communes du secteur de Mongauzy

Prix du service de l'assainissement collectif	Volume	Prix au 01/01/24	Prix au 01/01/25	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	Évolution
<b>Part du délégataire</b>						
Abonnement annuel		0	0	0	0	
Consommation		0	0	0	0	
<b>Part syndicale</b>				<b>217,63</b>	<b>245,63</b>	
Abonnement annuel		60	70	60	70	+ 16,7 %
Consommation	120	1,3136	1,4636	157,63	175,63	+ 11,4 %
<b>Organismes publics (Agence</b>				<b>30</b>	<b>12,60</b>	
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,25		30		
Performance des systèmes d'assainissement collectif			0,105		12,60	
<b>Prix H.T. pour 120 m<sup>3</sup></b>				<b>247,63</b>	<b>258,23</b>	<b>+ 4,3 %</b>
TVA à 10 %				24,763	25,82	
<b>Prix T.T.C. pour 120 m<sup>3</sup></b>				<b>272,393</b>	<b>284,05</b>	<b>+ 4,3 %</b>
<b>Prix T.T.C. pour 1 m<sup>3</sup></b>				<b>2,27</b>	<b>2,37</b>	

